

31 janvier 2022

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Avec effet au 31 janvier 2022, la liste de pays tiers dont les résidents ne devraient pas être affectés par une restriction temporaire aux frontières extérieures des déplacements non essentiels vers le Grand-Duché de Luxembourg est mise à jour en retirant l'Argentine, l'Australie et le Canada de la liste. [La liste actualisée peut être consultée ici](#).
- [Une analyse publiée par la nouvelle Agence de l'Union européenne pour l'asile \(AUEA\)](#) montre qu'environ 71 400 demandes de protection internationale ont été déposées dans l'UE+ en novembre 2021, soit une hausse de 9 % par rapport à octobre 2021. Ce chiffre est presque identique à celui atteint lors du pic de septembre 2021, lorsque les pays de l'UE+ ont reçu le plus de demandes depuis 2016. Alors que le récent pic de septembre comprenait de nombreuses demandes liées aux évacuations de Kaboul à la suite du retrait des forces alliées et de la prise de contrôle de l'Afghanistan par les Talibans qui a suivi, le niveau presque aussi élevé de novembre ne reflète pas seulement une augmentation du nombre d'Afghans, mais aussi de plusieurs autres nationalités. Ainsi, les Irakiens, les Vénézuéliens, les Pakistanais et les Colombiens ont également déposé davantage de demandes et ont ainsi contribué à l'augmentation globale en novembre.
- Le 27 janvier 2021, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) a publié son [rapport annuel « 2021 in Brief »](#), qui donne un aperçu succinct des activités et des résultats de l'agence en 2021.

RAPPEL - INVITATION

Nous tenons à vous rappeler l'invitation à la [table ronde conjointe de l'EMN et de l'OCDE sur la digitalisation dans la gestion des migrations](#), qui aura lieu le **jeudi 10 février 2022, de 9h30 à 13h30 CEST**. L'évènement vise à stimuler une discussion sur l'usage des systèmes numériques et des technologies innovantes pour soutenir la connaissance de la situation, ainsi que la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de gestion des migrations. [Cliquez-ici pour vous inscrire](#).

Chiffre de la semaine: 21,4%

La loi sur la nationalité luxembourgeoise prévoit 10 voies pour acquérir la nationalité luxembourgeoise par option, 3 voies pour le recouvrement et 1 seule voie pour la naturalisation. En tenant compte de l'ensemble de ces 14 voies d'acquisition de la nationalité, on constate que l'option sur base d'une durée de résidence de 20 ans au Luxembourg vient en tête avec 1.454 personnes concernées (21,4% des nouveaux Luxembourgeois en 2021), devant les 1.358 recouvrements fondés sur la descendance d'un aïeul luxembourgeois à la date du 1er janvier 1900 (20%). En troisième position, on trouve 1.067 individus devenus Luxembourgeois par option, alors qu'ils ont rempli les conditions d'être âgé d'au moins 12 ans, d'être nés au Luxembourg avant le 1er juillet 2013 et de justifier d'une résidence régulière au Luxembourg depuis 5 années avant la déclaration d'option (15,7%).

Source : Ministère de la Justice

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter mathis.osburg@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en